

Informa THIL

Bulletin municipal d'information

mars 2000

Rès Coumo Thil



Aménagements modernes sur une structure ancienne, la nouvelle salle des fêtes.

au sommaire

- A propos du P.O.S. p. 2
- Tribune p. 3
- La galette des rois des anciens p. 7
- Thil au Moyen-Age p. 8

A propos du P.O.S.

La mise en place du Plan d'Occupation des Sols a provoqué dans notre commune, quelques remous... Quelques explications semblent utiles :

En matière d'urbanisme, il n'existe que deux possibilités :

1- Laisser à chacun la liberté totale de faire ce qu'il veut : c'est la solution la plus facile, mais on sent bien que cette liberté totale dégènerait rapidement en anarchie ; des constructions disparates apparaîtraient un peu partout, qui nécessiteraient ensuite des travaux immenses d'extension des différents réseaux, et poseraient des problèmes de desserte financièrement insurmontables, sauf augmentation massive des impôts.

2- Imposer une réglementation qui soit compatible avec les règles nationales d'urbanisme, en essayant de trouver une voie médiane, entre tout autoriser et tout interdire. Mais poser des frontières, implique nécessairement créer des mécontentements, selon que chacun a envie d'être d'un côté ou d'un autre de cette frontière... Ces mécontents peuvent se classer en deux groupes : ceux qui estiment qu'il y a trop de béton, et ceux qui estiment qu'il n'y a pas assez de béton.

Le premier groupe obéit généralement à des considérations écologiques, estimant avec une apparence de raison, qu'une commune comme la notre doit rester rurale pour préserver la qualité de vie des Thilois. Or, personne ne conteste ce principe, mais peut-on figer totalement le développement d'une commune ? C'est évidemment impossible, mais ce développement doit-être contrôlé, ce qui ne peut être réalisé que par la création de zones.

Le terme très dévalué de «lotissements», ne recouvre à Thil que la construction progressive de deux groupes pavillonnaires de faible importance, et n'a aucun rapport avec certaines banlieues de fâcheuse réputation. Ceux qui souhaiteraient s'installer dans notre commune doivent pouvoir éventuellement le faire, mais en nombre limité, et dans des conditions qui ne doivent en aucun cas changer le caractère de Thil.

Le deuxième groupe de mécontents est constitué de ceux, en plus petit nombre, qui estiment qu'il n'y a pas assez de béton. Leur inspiration est parfois mercantile et nous n'y insisterons pas, mais obéit aussi parfois à des considérations familiales tout à fait respectables ; mais nous nous heurtons là à une règle incontournable du droit français : c'est la terre qui crée le droit, et non la qualité du propriétaire ; il est donc impossible de transgresser cette règle, ce qui, en toute hypothèse, reviendrait à admettre la situation anarchique dont nous parlions plus haut.

Ce plan, tel qu'il est, est loin d'être parfait, nous en sommes conscients, mais il existe, et vient un moment où il faut savoir choisir, c'est le rôle des élus. Souvenons nous toutefois qu'il ne s'appliquera que sur une période de quelques années, révisions et modifications étant toujours possibles à la lumière de l'expérience.

Pour notre commune, un P.O.S. était une nécessité, et nous avons essayé d'en faire un outil équilibré, qui contribuera à un développement harmonieux et contrôlé de Thil.

VOTE DU 17/02/2000 POUR «L'APPROBATION DU P.O.S.»

ONT VOTÉ POUR :

- Yvette FLEURY (Adjointe)
- André HOEFLICH (Maire)
- Henri BRESSOLLES (Adjoint)
- Guy DARDENNE (Adjoint)
- Etienne-René LEZAT (adjoint)
- Michel COMBY

Monsieur DARDENNE avait pouvoir de Monsieur Émile FÉDÉRICI,

Monsieur COMBY avait pouvoir de Monsieur Henri LÉZAT.

S'EST ABSTENU :

- Louis PERRAULT

ONT VOTÉ CONTRE :

- Annie BERGE
- Henri BOSCH
- Armand BOYÉ
- Michel DUBOIS
- Jean-Claude PANNEBIAU
- Pascal TENIÈRE



La lettre de l'Opposition : Maison des Associations, on n'a pas respecté le permis de construire

Il nous paraît vraiment nécessaire de revenir sur les travaux effectués à l'ancien presbytère car des salles ont été à ce jour attribuées aux diverses associations.

Par parenthèse on attend toujours la réception officielle de ces travaux, l'avis de la D.D.E., la commission de contrôle et de sécurité.

Pourquoi reparler de cette réalisation : parce que le permis de construire (N° 31/5538 C.E.011) déposé en son temps à la D.D.E. et visé par la préfecture pour la sécurité contre les risques d'incendie, n'a pas été respecté.

En effet, l'escalier de secours prévu pour l'évacuation de l'étage (en cas d'incendie par exemple) qui était porté sur le permis de construire et sans lequel le dit permis n'aurait pas été délivré s'agissant d'un bâtiment communal, n'a pas été réalisé. Pourquoi ? Mystère !

Également, des travaux importants de consolidation du bâtiment (structure et toiture notamment) prévus au cahier des charges n'ont pas été effectués.

Beaucoup de modifications, d'abandons, de suppressions dont le Conseil Municipal dans son ensemble n'a pas été informé.

C'est dangereux, c'est grave et les sous-signés conseillers municipaux, qui ont toujours refusé de voter pour cette réalisation en l'état désirent que la population de Thil le sache.

La responsabilité de cette malfaçon ne nous incombe pas.

Henri BOSC, Armand BOYÉ, Michel DUBOIS,
Jean-Claude PANNEBIAU, Pascal TENIERE.

N.B. : Le permis de construire dont vous nous parlons peut être consulté en Mairie

EN RÉPONSE...

Nous sommes persuadés que la critique fait partie de la démocratie, et peut comporter des aspects très positifs. Mais encore faut-il que cette critique ne repose pas sur un faisceau d'inexactitudes dont il est légitime de se demander s'il s'agit de simple incompréhension ou de dénigrement systématique... Nous devons donc rétablir la réalité des faits :

- La réception des travaux de l'immeuble concerné a été effectuée normalement avec les entreprises. Le certificat de conformité de la D.D.E. se trouve actuellement en attente par suite d'un litige avec l'entreprise chargée des enduits extérieurs, mais ne pose aucun problème particulier.

- Le permis de construire n° 3155398 CE011, a été parfaitement respecté ; les modifications qui y ont été apportées en cours de travaux par suite de surprises rencontrées après des démolitions intérieures, ont fait l'objet d'un dossier de régularisation qui a été déposé à la D.D.E.. En fonction des destinations diverses assignées à ce bâtiment, et après consultation du bureau de contrôle, il a été décidé en réunion de chantier d'allouer le budget d'un escalier extérieur qui s'avérait inutile et dispendieux, au remplacement de poutres en bois reconnues défectueuses après démolition des cheminées.

- La commission de contrôle et de sécurité n'a pas à être consultée dans le cas présent pour un immeuble classé de 5^{ème} catégorie (décret 95260 du 8/03/95).

- Enfin, la visite de contrôle de l'organisme QUALICONSULT effectuée le 13 septembre 1999, a fait l'objet de la délivrance du rapport final de sécurité incendie, inspection de l'installation électrique, solidité et stabilité de l'immeuble.

Thil Environnement

L'assemblée générale annuelle de l'association aura lieu le vendredi 14 avril à 21 h à la salle des associations. Il sera procédé à l'élection d'un nouveau bureau et à l'examen de différentes questions d'actualité. Nous invitons tous les Thilois qui s'intéressent à notre cadre de vie, à nous rejoindre à cette occasion.

Par ailleurs, une réunion publique a eu lieu début février à la mairie de Lévis sur le problème toujours présent de l'épandage des boues d'épuration de la ville de Toulouse, épandage actuellement programmé sur un ensemble de 80 communes, dont Thil ne fait (pour le moment), pas partie.

La commune de Thil a décidé d'adhérer à l'association Interdépartementale pour la défense de l'environnement et de la santé publique, pour refuser la généralisation de ces épandages nuisibles à la santé publique et, à terme, à l'agriculture bien comprise.

Thil Environnement ne peut que s'en féliciter et se joindre à ce mouvement.

Pétanque Thiloise

L'année 2000 a fort bien commencé avec notre assemblée générale et la galette des rois toujours bien appréciée. Les cartes sympathisants et les licences sont à demander auprès des membres du bureau, dès maintenant. Cette année encore, deux concours officiels auront lieu sur nos terrains, ainsi que des interclubs, Festhilval, châtaignes et bien sûr, nos vendredis soirs du 21 avril au 11 novembre.

Le bureau 2000 se compose ainsi :

- Président :** Michel LETUPPE
- Vice-Président :** Michel BERGE
- Trésorière :** Monique LETUPPE
- Trésorier-Adjoint :** Gérald VIGNEAU
- Secrétaire :** Pierre WIESNIESKI
- Secrétaire-Adjointe :** Martine LIPPI

Tout le bureau et ses membres actifs vous souhaitent une bonne année 2000.



Pour sa 3^{ème} année consécutive, la fête inter-associations Thiloises se déroulera les 24 et 25 juin 2000. L'organisation de cette manifestation est coordonnée par la commission municipale «Sports et fêtes» et débutera par la fête des écoles ; puis toutes les autres animations se dérouleront dans les équipements municipaux : salle des fêtes, terrains de sports, etc... Une nouvelle association se joindra à cette fête : nous réserverons le meilleur accueil à «L'Amicale des THIL de France».

Une édition spéciale d'Informathil vous renseignera sur le programme de Festhilval 2000. Retenez donc la date de ce week-end au village, où régnera une ambiance amicale.

H. BRESSOLLES

Tennis Club de Thil

Après un début de saison plein d'incertitudes, l'école de tennis a pu réouvrir ses portes depuis le mois de janvier. Les enfants, fidèles étaient au rendez-vous, pour notre plus grande joie. Les cours se déroulent comme les autres années le samedi matin. 17 enfants s'y retrouvent avec une bonne humeur et une assiduité qui fait plaisir à voir;

L'atelier du Tilleul

Nous organisons un concours de broderie réservé aux jeunes (de moins de 18 ans) adhérant à l'association :

- Thème et forme libres (avec un maximum de 20 x 30 cm)
- Date limite de présentation des ouvrages, le 31 mai 2000

Les ouvrages concourant seront exposés auprès de l'Atelier du Tilleul lors de Festhilval, en juin 2000. Ils seront jugés par un jury externe à l'association (avec un prix spécial du public).
A gagner : des kits, des fiches, des fils, etc...

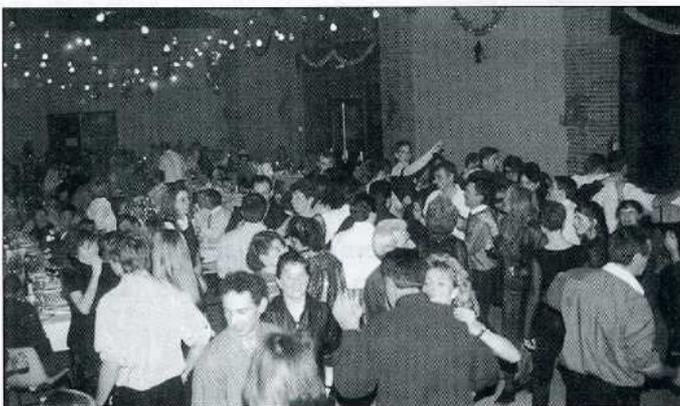
A vos ouvrages ! Pour tout contact, appeler Marie-Noëlle LEZAT au 05 61 85 80 56 ou Annick GRATELOUP au 05 61 85 52 63 pour retirer votre bulletin d'inscription.
Adhésion : 60 Francs

Comité des Fêtes

RÉVEILLON

Le réveillon de la Saint-Sylvestre s'est très bien déroulé dans la salle des fêtes rénovée à temps pour fêter le passage à l'an 2000.

Ce fût une très belle soirée ; une élection de «miss et mister réveillon an 2000 à Thil» s'est déroulée tout au long du repas -



félicitations à Véronique et à Jean-Pierre les heureux vainqueurs - et s'est conclue par un gâteau surprise d'où est sortie une très belle Thiloise...

Le bal s'est terminé très tôt le matin avec un petit déjeuner pour récompenser les danseurs qui se sont amusés jusqu'au lever du soleil.

CARNAVAL

Le Carnaval aura lieu le samedi 25 mars. Rendez-vous à 16 h 30 devant la halle pour défiler dans les rues du village et jusqu'à la salle des fêtes où nous brûlerons Monsieur Carnaval.

L'élection des plus beaux costumes et les remises des récompenses se dérouleront avant l'apéritif qui vous sera offert.

Un petit repas à 25 Francs pourra être acheté et le bal continuera en soirée pour le plaisir de tout le monde.

CCAS : santé pour tous

- Mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) La loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 assure la **couverture de base** pour les nombreuses personnes qui en sont entièrement dépourvues et une **couverture complémentaire** pour ceux qui n'en disposent pas.

Les pouvoirs publics ont fixé un barème de revenus qu'il ne faudra pas dépasser pour bénéficier d'une couverture complémentaire gratuite.

- CCAS. Conseil d'Administration élargi.

Un décret du 4/01/2000 précise la loi exclusion, fixant la présence, au conseil d'administration des CCAS, d'un représentant des associations actives dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Dans les deux mois suivant la prochaine recomposition du Conseil Municipal, le nombre des membres nommés devra donc être porté à 8 maximum au lieu de 7.

Henri BRESSOLLES,
Adjoint délégué CCAS

LA POSTE

le chèque emploi-service

Créé par le ministère du travail et des affaires sociales, le **chèque emploi-service vous permet de rémunérer les personnes que vous pouvez employer dans le cadre de vos activités familiales ou domestiques.**

- Vous pouvez engager quelqu'un chez vous pour la durée que vous voulez, quelques heures par semaine ou à temps plein.
- Les formalités administratives sont réduites le plus possible.
- Vous êtes en règle vis-à-vis de l'administration en cas d'accident du travail de la personne que vous employez chez vous.

Le chéquier emploi-service est gratuit, vous pouvez l'obtenir auprès de l'établissement qui gère habituellement votre compte-chèques (agence bancaire, bureau de La Poste, Caisse d'Épargne Trésor public).

Ce bulletin est

LA POSTE 
On a tous à y gagner

Nouvelles brèves

RMI :

Les personnes bénéficiaires du RMI peuvent s'adresser depuis le 1^{er} février 2000 à M. Philippe SABATHIER pour tout problème les concernant. Les permanences sont assurées :

Au CMS de Grenade les 1^{er}, 3^{èmes} et 5^{èmes} jeudis du mois :
Pont de la Save-Grenade - Tél. 05 61 82 61 42

Au CMS de Cadours les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis : rue des Fossés-Cadours- Tél. 05 61 85 61 65

CHIENS

Suite à la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants, il est rappelé aux propriétaires de chiens de 1^{ère} catégorie (pitbulls, etc...) qu'ils doivent s'adresser à la Mairie qui leur délivrera un formulaire de déclaration obligatoire de ces animaux, à la préfecture de la Haute-Garonne.

CARTES GRISES

Les services de la direction de la réglementation et des libertés publiques (cartes grises, permis de conduire, étrangers, nationalité, associations, professions réglementées) précédemment situés rue de Mets à Toulouse, ont déménagé à compter du 26 janvier 2000 à l'adresse suivante :

1, rue Sainte-Anne à Toulouse.

PAPIERS D'IDENTITÉ

Il est rappelé qu'en cas de perte ou de vol de documents d'identité les déclarations doivent être adressées au commissariat de police ou à la gendarmerie, à l'exclusion des mairies et préfectures.

INFORMATHIL S'EXPORTE

Les personnes n'habitant pas la commune qui souhaiteraient recevoir Informathil, peuvent envoyer à la Mairie une enveloppe à leur adresse, de format 15 x 22 cm au minimum, affranchie à 4,50 Francs. Notre bulletin leur sera transmis dans les délais les plus brefs.

MUTUELLE A.M.I. LA FRATERNELLE

Parce que votre santé n'est pas un commerce, la Fraternelle vous offre des garanties chirurgicales et des complémentaires santé à prix compétitifs.

Notre force est dans la solidarité et parce que votre temps est précieux, notre service est dans la proximité. Des conseillers sont à votre disposition à Thil le 2^{ème} lundi de chaque mois de 10 h à 12 h.

L'assemblée générale de la section aura lieu le samedi 25 mars à 16 h salle de l'Age d'Or à Thil - Tél. 05 61 53 44 64.

ÉCOLE

Suite au conseil d'école du 18 février la date du vendredi 31 mars à 20 h 30 à été retenue pour le loto de l'école.

Remerciements à l'amicale laïque pour le financement de la table de ping-pong.

HABITAT

Dans le cadre de l'ODAH du SIVOM du canton de Grenade les permanences pour l'amélioration de l'habitat se tiendront le mardi de 10 h à 12 h. SIVOM de Grenade le 1^{er} mardi de chaque mois - Mairies de LAUNAC, le 2^{ème} mardi - de MERVILLE, de MONTÉGUT le 4^{ème}.

BIBLIOBUS

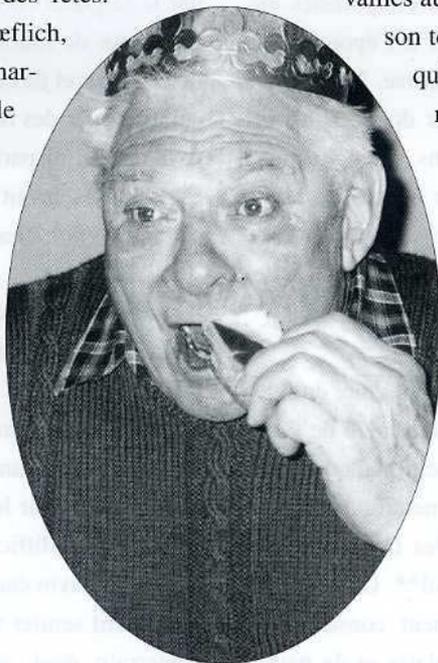


L'équipe de la bibliothèque vous informe du passage du bibliobus et du dépôt de plus de 2 000 livres qui sont à la disposition de tous, petits et grands. Ouverte le samedi matin de 10 h 30 à 11 h 30, Viviane, Florence ou Alyette seront ravies de vous y accueillir.

Les Aînés ont été couronnés

Le 22 janvier, la municipalité a invité les aînés de Thil à venir partager la galette des rois dans la salle des fêtes.

Après les paroles de bienvenue d'André Hœflich, Maire et celles d'Henri Bressolles, adjoint chargé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les membres du CCAS ont offert les belles galettes de notre boulanger, en les accompagnant d'un généreux vin blanc, sans oublier le café et l'armagnac.



Ce partage s'est fait dans une heureuse ambiance de retrouvailles au son de la musique d'un quatuor généreux de son temps, de son talent et de sa bonne humeur, et qui a réussi à dégourdir les jambes les plus réservées.

Les couronnes ont orné les têtes pour des royautés éphémères et tout le monde s'est dit «A l'année prochaine».

Henri Lézat



